Date d'exécution: 24 sept. 2024 Version: 6 Date d'édition: 24 sept. 2024

# Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ de l'entreprise

# \* 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

# BGS Pneumatik-Spezial-Öl

#### N° de l'article:

9460

# 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Usage de la substance/du mélange:

huile de graissage

# \* 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

# Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

# **BGS technic KG**

Bandwirkerstr. 3

42929 Wermelskirchen

Téléphone: 02196-72048-0

E-mail (personne compétente): mail@bgs-technic.de

# 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de centre antipoison (allemand et anglais), 24h: +49 (0)89-19240

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange

# Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

# 2.2. Éléments d'étiquetage

# Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon les directives CE ou les lois nationales respectives. **Mentions de danger:** aucune

# Informations supplémentaires sur les dangers

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

# Conseils de prudence: aucune

# 2.3. Autres dangers

# Autres effets néfastes:

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

# RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Aucune donnée disponible

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

# 4.1. Description des mesures de premiers secours

### Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtement souillés, imprégnés En cas

Date d'exécution: 24 sept. 2024 Version: 6 Date d'édition: 24 sept. 2024

de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

#### En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. Consulter un médecin.

### En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Consulter un médecin.

# Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

#### En cas d'ingestion:

Rincer la bouche abondamment à l'eau. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

#### Protection individuelle du premier sauveteur:

Utiliser un équipement de protection personnel. Ne pas pratiquer le bouche à bouche direct par le premier sauveteur.

# 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

# 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement.

# **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

# 5.1. Moyens d'extinction

# Moyens d'extinction appropriés:

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Dioxyde de carbone (CO2)

Poudre d'extinction

mousse résistante à l'alcool

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

#### Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit

# 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pendant le chauffage ou en cas d'incendie, des gaz toxiques est possible.

La formation de vapeurs combustibles est possible à des températures supérieures à: Point éclair

#### Produits de combustion dangereux:

Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO2), Oxydes d'azote (NOx),

Pendant le chauffage ou en cas d'incendie, des gaz toxiques est possible.

# 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Vêtement de protection.

# 5.4. Indications diverses

Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

# 6.1.1. Pour les non-secouristes

# Mesures de précautions individuelles:

Utiliser un équipement de protection personnel. Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

# **Equipement de protection:**

Protection individuelle: voir rubrique 8

#### Procédures d'urgence:

Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Evacuer les personnes en lieu sûr. Assurer une aération suffisante.

Date d'exécution: 24 sept. 2024 Version: 6 Date d'édition: 24 sept. 2024

#### 6.1.2. Pour les secouristes

#### **Protection individuelle:**

Utiliser un équipement de protection personnel.

# 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

# 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour la rétention:

Matière appropriée pour recueillir le produit: Sable, Kieselguhr, Liant universel, Liants chimiques, contenant des acides

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

# Pour le nettoyage:

Eliminer de la surface de l'eau (p. ex. écumer, aspirer). Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

#### Autres informations:

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

# 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Evacuation: voir rubrique 13

Protection individuelle: voir rubrique 8

# 6.5. Indications diverses

Éliminer immédiatement les quantités renversées. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

# 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

# Mesures de protection

# Précautions de manipulation:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit. Éliminer immédiatement les quantités renversées. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

# Mesures de protection incendie:

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

## Précautions pour la protection de l'environnement:

Protéger puits et canalisation d'une infiltration du produit.

# Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500.

# 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

# Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

# Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Matériel adéquat pour récipients/installations: Les planchers doivent être étanches, doivent résister aux liquides et être faciles à nettoyer. Protéger puits et canalisation d'une infiltration du produit. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

## Informations sur l'entreposage commun:

pas nécessaire

Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne): 10 - Liquides combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

# Autres indications relatives aux conditions de stockage:

À conserver au frais et au sec. Conserver à l'écart de la chaleur.

# 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

# **Recommandation:**

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

Date d'exécution: 24 sept. 2024 Version: 6 Date d'édition: 24 sept. 2024

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée disponible

# 8.2. Contrôles de l'exposition

# 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Voir rubrique 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

#### 8.2.2. Protection individuelle





#### Protection yeux/visage:

Lors du transfert de liquides: Lunettes avec protections sur les côtés Porter un appareil de protection des yeux/du visage. EN 166

# Protection de la peau:

Protection des mains

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile), PVC (Chlorure de polyvinyle), CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène)

Epaisseur du matériau des gants: ≥ 0,4 mm

Temps de pénétration 480 min

Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Porter les gants de protection homologués: EN ISO 374 Protection du corps appropriée: Vêtements de protection

# Protection respiratoire:

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

#### 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir rubrique 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

#### 8.3. Indications diverses

Minérales limites de brouillard d'huile:

OSHA PEL - Valeur 5 mg / m³, ACGIH STEL - valeur de 10 mg / m³

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

# 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

# **Aspect**

État physique: Liquide Couleur: fauve
Odeur: caractéristique inflammabilité: Oui

#### Données de sécurité

Paramètre	Valeur	à °C	1 Méthode
			② Remarque
pH	non applicable		
Point de fusion	Aucune donnée disponible		
Point de congélation	-30 °C		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible		
Point éclair	> 190 °C		
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible		
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible		

Date d'exécution: 24 sept. 2024 Version: 6 Date d'édition: 24 sept. 2024

Paramètre	Valeur	à °C	Méthode     Remarque
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Aucune donnée disponible		
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible		
Densité de la vapeur	Aucune donnée disponible		
Densité	872 kg/m³	15 °C	
Densité apparente	non applicable		
Solubilité dans l'eau	pratiquement insoluble		
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible		
Viscosité, cinématique	32 mm <sup>2</sup> /s	40 °C	

# 9.2. Autres informations

Pas applicable.

# **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

# 10.1. Réactivité

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

# 10.2. Stabilité chimique

Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

# 10.4. Conditions à éviter

Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

#### 10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter: Acide, Comburant, Agent réducteur

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de combustion dangereux: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO2), Oxydes d'azote (NOx)

Pendant le chauffage ou en cas d'incendie, des gaz toxiques est possible.

#### Indications diverses

Aucune information disponible.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

### **Toxicité orale aiguë:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Toxicité dermique aiguë:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

pa fr/DE/GB/IT/FR/ES

Date d'exécution: 24 sept. 2024 Version: 6 Date d'édition: 24 sept. 2024

#### Cancérogénicité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration:

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement.

Données concernant la viscosité: voir section 9.

### Informations complémentaires:

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

# 11.2. Informations sur les autres dangers

# Propriétés perturbant le système endocrinien:

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

#### **Autres informations:**

Aucune donnée disponible.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

# Estimation/classification:

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplies.

#### Autres informations écotoxicologiques:

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

# 12.2. Persistance et dégradabilité

# **Biodégradation:**

Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE)

# 12.3. Potentiel de bioaccumulation

# Accumulation / Évaluation:

Le produit n'a pas été testé.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

# 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

# 12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

# **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

# 13.1. Méthodes de traitement des déchets

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

# Solutions pour traitement des déchets

#### Élimination appropriée / Produit:

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

# Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

#### Autres recommandations de traitement des déchets:

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

pa fr/DE/GB/IT/FR/ES

Date d'exécution: 24 sept. 2024 Version: 6 Date d'édition: 24 sept. 2024

# 13.2. Informations complémentaires

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Transport par voie terrestre (ADR/RID)			Transport aérien (ICAO- TI / IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU o	u numéro d'identific	ation	
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.2. Nom d'expédit	ion des Nations unie	S	•
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.3. Classe(s) de da	anger pour le transpo	ort	•
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.4. Groupe d'emba	allage		
négligeable	ble négligeable négligeable		négligeable
14.5. Dangers pour	'environnement		
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.6. Précautions pa	rticulières à prendre	par l'utilisateur	•
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable

# 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Pas applicable.

# **RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

# 15.1.1. Réglementations EU

# Autres réglementations (UE):

Le produit n'est affecté à aucune catégorie de risque. Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

#### 15.1.2. Directives nationales

#### [DE] Directives nationales

### Störfallverordnung (12. BlmschV)

# pour les substances contenues dans le produit:

Le produit n'est affecté à aucune catégorie de risque.

#### Technische Anleitung zur Reinhaltung der Luft (TA-Luft)

#### Remarque:

À observer: 5.2.5 Classe risque aquatique

2 - évidemment dangereux pour l'eau

# Source:

Auto-classification conformément au Règlement AwSV (mélange, règle de calcul). Référence d'identification 436

# Technische Regeln für Gefahrstoffe

règle technique 510

**TRGS 500** 

#### Berufsgenossenschaftliche Vorschriften (DGUV-Vorschriften)

Berufsgenossenschaftliche Informationen (DGUV-Informationen) 868

Berufsgenossenschaftliche Regeln (DGUV-Regeln) 189, 190, 192, 195

#### Autres informations, restrictions et dispositions légales

Altöl-Verordnung (AltölV)

Date d'exécution: 24 sept. 2024 Version: 6 Date d'édition: 24 sept. 2024

# [FR] Directives nationales

# Autres informations, restrictions et dispositions légales

Frankreich: Tableaux de maladies professionelles

Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

Articles L. 4523-1 à L. 4523-17, L. 4611-1 à L. 4614-16, R. 4523-1 à R. 4523-17 et R. 4612-1 à R. 4615-21 du Code du travail

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

# 15.3. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible.

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

# 16.1. Indications de changement

1.1.	Identificateur de produit
1.3.	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
1.4.	Numéro d'appel d'urgence
9.1.	Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
14.3.	Classe(s) de danger pour le transport
16.1.	Indications de changement

# 16.2. Abréviations et acronymes

ACGIH	Confóranco	amáricaina	doc by	aiánictac	inductrials	gouvernementaux
ACGIR	Conterence	amencame	ues nv	aienistes	maustrieis	douvernementaux

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation
	intérieures

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ADI.	Accord curopecti relatif da transport international des marchanaises dangereases par route

CLP Classification, étiquetage et emballage

Organisation de l'aviation civile internationale **ICAO** 

**IMDG** Marchandises dangereuses dans le transport maritime international

IMO International Maritime Organization

Association nationale de protection contre l'incendie NFPA

OECD Organisation de Coopération et de Développement Économiques

**OSHA** Administration de la sécurité et de la santé au travail

PBT persistant, bioaccumulable et toxique

Limite d'exposition admissible PFI

REACH Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques

Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses RID

Limite d'exposition à court terme STEL Technische Regeln für Gefahrstoffe TRGS UN Organisation des Nations unies

Voir tableau sur le site www.euphrac.eu

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

# 16.3. Références littéraires et sources importantes des données

1907/2006 CE - Règlement REACH

1272/2008 CE - Règlement sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges et modifiant les directives 67/548 / CEE et 1999/45 / CE et le règlement (CE) n ° 1907/2006 Règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH), annexe II

Agence européenne des produits chimiques (ECHA), classification C & L et inventaire de l'étiquetage Agence européenne des produits chimiques (ECHA), ECHA-CHEM Substances enregistrées

OCDE Le Portail mondial pour les substances chimiques (ChemPortal)

IfA de l'assurance sociale allemande contre les accidents: base de données sur les substances GESTIS et valeurs limites internationales pour les substances chimiques

UBA, Fachgebiet IV 2.4: Centre de documentation et d'information sur les substances polluantes dans l'eau RIGOLETTO (Catalogue des substances dangereuses pour l'eau)

# 16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Date d'exécution: 24 sept. 2024 Version: 6 Date d'édition: 24 sept. 2024

# 16.5. Liste des mentions de danger et/ou des mises en garde pertinentes des sections 2 à 15

Aucune donnée disponible

# 16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible
16.7. Indications diverses  Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.
* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente.

pa fr/DE/GB/IT/FR/ES